



délais Proposition de CDI suite à un CDD

Par **GCMM**, le **03/05/2023** à **09:09**

Bonjour,

Mon CDD se termine dans 12 jours. Je ne souhaite pas continuer à travailler dans l'entreprise mais je crains qu'elle me propose un CDI. Si je le refuse je perds mon droit à la prime de précarité.

Quel est le délai maximum que l'entreprise dispose pour me proposer un CDI ? Et dans quelles conditions. L'entreprise peut-elle me proposer le CDI mon dernier jour ?

Merci

Par **P.M.**, le **03/05/2023** à **09:17**

Bonjour,

Il n'y a pas de délai minimum pour que l'employeur propose un CDI (par écrit), il peut donc le faire jusqu'au dernier jour du CDD...